



RAPPORT ANNUEL 2024

Le 28 avril 2025

TABLE DES MATIÈRES

1. Mot du président.....	3
2.1 Le conseil de quartier.....	4
2.2 Les membres du conseil d'administration.....	4
2.3 Le territoire du quartier.....	5
3. Demandes d'opinion et consultations publiques.....	7
4. Plan d'action et résultats.....	7
4.1 Activités du conseil en 2024.....	7
4.2 Résultats 2024.....	7
4.2.1 Implication du Conseil dans le milieu.....	7
4.2.2 Dépôt de mémoire.....	7
4.2.3 Réalisations.....	7
4.2.4 Préoccupations du Conseil du Quartier en 2024.....	8
4.2.5 Résolutions transmises à la ville.....	9
4.3 Préoccupations du conseil de quartier et Plan d'action pour 2026.....	12
4.4 Signature du Livre d'or : une tradition pour notre conseil de quartier.....	14
5. Bilan et états financiers.....	15
5.1. Bilan et états financiers au 31 décembre 2024.....	15

1. Mot du président

Je tiens d'abord à remercier les administrateurs et administratrices qui ont rempli leur rôle par leur présence régulière aux réunions et aux discussions du CQCR. Merci aussi à ceux et celles qui se sont impliqués dans les différents comités et dossiers du Conseil, pour l'un ou l'autre des enjeux discutés cette année.

L'année a débuté sur les chapeaux de roue par la réaction du Conseil face à l'annonce du démantèlement soudain et drastique du site de vélo Marmota. Une résolution prônant la consultation et la concertation est demeurée sans réponse de la Ville. Cette saga est et demeurera un fiasco de gestion de dossier, de communications et de relations publiques.

La suite de l'année a été caractérisée par un nombre élevé de consultations publiques et de demandes d'opinion. La consultation sur l'avenir du dépotoir Véolia a connu plusieurs changements de date dus à des problèmes de gestion d'horaire de la Ville. La consultation publique a dû être séparée de la demande d'opinion du Conseil, ce qui a causé un certain malaise au sein du Conseil, mais qui indique qu'il serait peut-être souhaitable de demander au Conseil, selon la complexité du dossier, le choix de tenir la consultation et l'opinion la même soirée (formule actuelle) ou en deux soirées distinctes (ancienne formule).

De plus, force est de constater que le Conseil a souvent à se prononcer sur la simple concordance de projets liés à des décisions prises à des étapes antérieures de planification. Il serait pertinent de consulter le Conseil plus en amont. L'exemple du projet résidentiel au Golf de Cap-Rouge (mars 2025) a parfaitement illustré cet enjeu.

Par ailleurs les rôles des administrateurs et administratrices du Conseil sont clairement définis dans la documentation de la Ville. Un de ceux-ci est une « présence active aux discussions et réunions ». Cela ne peut signifier autrement qu'être présents à toutes les réunions (sauf imprévus, bien entendu) et de les alimenter positivement (qu'on soit d'accord ou non avec la position des autres membres du c.a.). Malheureusement, le règlement touchant le fonctionnement des Conseils permet qu'un administrateur puisse manquer jusqu'aux deux tiers des réunions sans pénalité. Il y a un manque flagrant de concordance.

Il faudrait aussi réfléchir à la possibilité de débiter les réunions à 19 h 30 au lieu de 19 h pour favoriser l'assiduité. Des mises au point claires et documentées devrait être établies quant aux devoirs de retenu et de réserve des membres du c.a.

Le Conseil a été représenté à la Table de concertation vélo, où malheureusement peu de

développements cyclistes ont été constatés pour Cap-Rouge, mettant en lumière l'obstacle majeur qu'est la côte de Cap-Rouge dans toute initiative cycliste est-ouest.

Deux projets subventionnés ont été imaginés cette année mais se réaliseront sous la prochaine administration du Conseil : panneaux de sensibilisation en sécurité routière et biodiversité en trois volets.

Un jury a été constitué pour déterminer les nominés au Livre d'Or 2024, qui sont cette année trois personnes connues pour leur implication communautaire. Le jury a même proposé des candidatures pour l'an prochain !

Un buffet-rencontre a été organisé pour souligner l'implication des membres des différents conseils d'administration du Conseil qui fête cette année son 20^e anniversaire de création.

En terminant, merci également à notre secrétaire d'assemblée, pour sa patience, à notre conseiller et notre conseillère municipaux, pour leur apport d'informations municipales tout au long de l'année, ainsi qu'à notre conseillère en consultation publique, pour avoir réussi, malgré des circonstances parfois peu optimales, à maintenir un lien fonctionnel entre le Conseil et la Ville.

Pour ma part, je rappelle que mon arrivé au c.a. du Conseil et ma nomination à la présidence étaient tout à fait circonstanciels. Je reconnais également que les affaires municipales ne sont pas dans mes priorités. C'est pourquoi j'ai décidé de ne pas renouveler mes mandats. Je vais donc rediriger mes investissements bénévoles vers d'autres destinées, qui pourront occasionnellement croiser celles du Conseil de quartier de Cap-Rouge.

Le présent rapport couvre la période d'avril 2024 à avril 2025 et le budget la période de janvier 2024 à décembre 2024. Il serait pertinent d'harmoniser le bilan annuel à l'année effective (entre deux AGA) et non à la simple année budgétaire.

Jean-Pierre Fillion

Président du Conseil de quartier du Cap-Rouge

2. Présentation du conseil de quartier

2.1 Le conseil de quartier

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyennes et les citoyens du quartier. Il est un interlocuteur privilégié de la Ville qui a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier, notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique. Il constitue un des moyens prévus dans le Règlement sur la politique de consultation publique adopté par la Ville de Québec, tel que modifié le 5 mars 2012 par le Règlement modifiant le *Règlement sur la politique de consultation publique*, R.V.Q. 1881, afin de permettre à la population de participer à la planification et à l'évaluation des services municipaux.

Son rôle est de faciliter la consultation de la population sur les enjeux locaux et de prendre des initiatives pour stimuler le développement du quartier. Le conseil de quartier est appelé à se prononcer ou à agir sur des sujets qui concernent la vie dans le quartier tels que la circulation, les loisirs ou l'environnement et même participer activement aux activités communautaires. Il peut également influencer certaines décisions ayant un impact direct sur le milieu de vie.

Le conseil de quartier du Cap-Rouge a été constitué officiellement le 5 novembre 2004 à la demande de la population. Sont membres de ce conseil toutes les personnes majeures qui résident dans le quartier, ainsi que les personnes majeures qui représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier.

2.2 Les membres du conseil d'administration

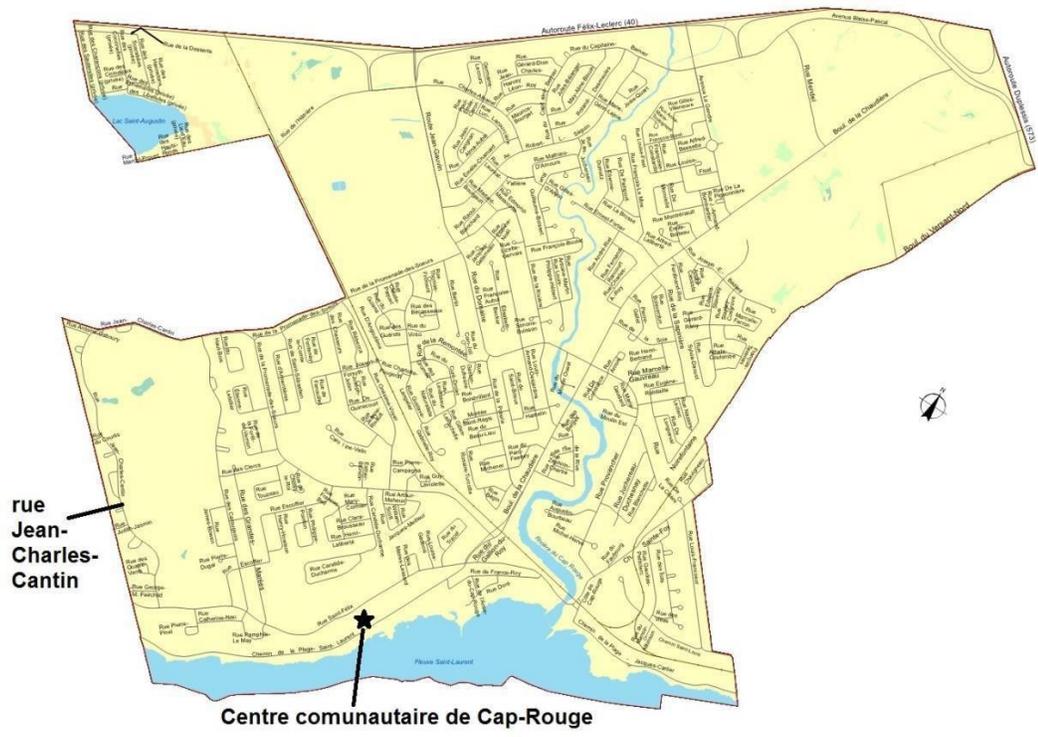
En vertu du Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier de la Ville de Québec, R.R.V.Q. chapitre F-1, les affaires du conseil de quartier sont administrées par un conseil d'administration composé de huit (8) membres élus par la population du quartier pour un mandat d'une durée d'un ou de deux ans : quatre (4) hommes et quatre (4) femmes. Le conseil d'administration du conseil de quartier peut nommer par résolution trois (3) autres personnes pour être administrateurs cooptés portant ainsi le nombre d'administrateurs possible à onze (11) membres. Les conseillers municipaux dont le district ou une partie de celui-ci se situe dans les limites du quartier sont également membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

Composition du conseil d'administration en 2024	
M. Jean-Pierre Fillion	Président
M ^{me} Marie-Ève Lacroix	Vice-présidente
M ^{me} Ariane Ste-Marie	Secrétaire
M. Michel Lagacé	Trésorier
M ^{me} Catherine Arrouart	Administratrice
M ^{me} Yasmine Nabila Saidji	Administratrice
M ^{me} Léonie Mandang	Administratrice
M ^{me} Claudia Chouinard	Administratrice (démission en cours de mandat)
M. Philippe Moussette	Administrateur
M. Denis Jean	Administrateur
M. Louis Martin	Conseiller municipal du district de Cap-Rouge - Laurentien
M ^{me} Anne Corriveau	Conseillère municipale du district de la Pointe-de-Sainte-Foy

2.3 Le territoire du quartier

Les limites des territoires des conseils de quartier ont été adoptées par le conseil municipal en novembre 2003, après la consultation de la population et des conseils d'arrondissement. Les limites du quartier du Cap-Rouge ont été révisées en janvier 2006 à la suite de la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Le territoire du conseil de quartier du Cap-Rouge regroupe une population d'environ 17 000 personnes. Il est délimité au nord par l'autoroute Félix-Leclerc, à l'est par le boulevard du Versant-Nord, au sud par le fleuve Saint-Laurent et à l'ouest par les limites de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (rue Jean-Charles-Cantin et la voie ferrée). Les limites du conseil de quartier sont illustrées par la carte ci-dessous.



3. Demandes d'opinion et consultations publiques

En 2024, les membres du conseil de quartier ont eu à participer à plusieurs consultations publique et demandes d'opinion, soit :

- Modification réglementaire sur la rue des Éphémères.
- Modification de zonage au dépotoir Véolia.

Entre la fin de l'année budgétaire et l'AGA 2025 ils ont été consultés pour celles-ci :

- Projet résidentiel au Golf de Cap-Rouge (tenu en 2025).
- Harmonisation du cadre architectural (surtout dans le Vieux-Cap-Rouge, tenu en 2025).
- Harmonisation du cadre d'hébergement touristique (surtout dans le Vieux-Cap-Rouge (tenu en 2025).
- Modification au PDAC du secteur Chaudière (consultation publique seulement, en 2025).

Ils ont également participé à différentes activités et séances d'informations et de formation organisées par la Ville de Québec. Ils ont fait part de leurs préoccupations, par voie de résolution, à la Ville et à ses organismes partenaires (voir section 4.3.4).

Un membre du conseil de quartier du Cap-Rouge a également pris part aux rencontres de la Table de concertation vélo des conseils de quartier de Québec et un autre membre a été délégué à la nouvelle Table de concertation sur le transport en commun.

4. Plan d'action et résultats

4.1 Activités du conseil en 2024

Le conseil de quartier, CQ, a tenu au cours de l'année 10 assemblées publiques régulières et une assemblée spéciale, en plus de son assemblée générale annuelle le 28 avril 2025.

4.2 Résultats 2024

4.2.1 Implication du Conseil dans le milieu

- 4.2.1.1 Certains membres du conseil se sont impliqués tout au long du marché public de Cap-Rouge (MPCR) à l'été 2024, pour le montage et le démontage des chapiteaux. Notons que plusieurs autres bénévoles ont été présents tout au long de l'été.

4.2.2 Dépôt de mémoire

Aucun mémoire n'a été réalisé par le conseil de quartier du Cap-Rouge en 2024.

4.2.3 Réalisations

4.2.3.1 Trois personnes signataires du Livre d'or ont été désignées lors de l'assemblée générale annuelle d'avril. Un présent, pour souligner cette nomination, a été remis lors de la signature.

4.2.3.2 Invitation annuelle pour la présentation de candidatures à l'assemblée générale selon les règles régissant les conseils de quartier.

4.2.3.3 La page Facebook du conseil a été mise à jour tout au long de l'année.

4.2.3.4 Une demande de subvention a été déposée dans le cadre du Programme de sécurité routière.

4.2.3.5 Une demande de subvention a été déposée dans le cadre du Programme d'initiative en biodiversité.

4.2.4 Préoccupations du Conseil du Quartier en 2024

Les principales préoccupations du Conseil de quartier du Cap-Rouge en 2024 ont été :

- Préoccupations de sécurité et de limitation de vitesse dans les rues du quartier.
- Mise à niveau et développement des infrastructures de mobilité active.
- Préoccupations en lien avec le réseau de transport (RTC): Préoccupation continue à l'égard des services de transport en commun.
- Préoccupations quant à la Vision d'aménagement du pôle Chaudière.

À cet égard, le Conseil de quartier du Cap-Rouge a transmis à la Ville plusieurs résolutions étant résumées à la section suivante.

4.2.5 Résolutions transmises à la ville en 2024

Date de la résolution	Numéro	Sujet	Détails	Suivi / Réponse
18 mars	CQCR-24-CA-06	Changement d'affectation de l'ancien dépotoir Véolia.	Demande à la Ville de définir l'urgence d'agir immédiatement.	Aucune réponse de la Ville
18 mars	CQCR-24-CA-07	Entreposage des lames de déneigement	Demande à la Ville de mettre fin à l'entreposage sur le lot 1410455 et de planifier la mise en œuvre des travaux selon le Plan directeur de la rivière Cap-Rouge	L'entreposage a été abandonné sur le lot en question.
18 mars	CQCR-24-CA-10	Retrait d'abribus	Demande au RTC d'expliquer les raisons du démantèlement de certains abribus, d'expliquer sa stratégie et de fournir plus de détails sur cette gestion dans ses futures communications publique.	Aucune réponse du RTC mais réunion d'information sur la refonte du service dans le quartier Cap-Rouge.
6 mai	CQCR-24-CA-17	Dossier Marmota	Demande à la Ville de surseoir à sa décision de démanteler le site de vélo de montagne et de rechercher la consultation avec le milieu.	Aucune réponse de la Ville
17 juin	CQCR-24-CA-34	Vitesse sur la rue Saint-Sébastien	Demande à la Ville de fournir les relevés de comptage et de vitesse.	Ville de Québec : <i>Selon nos relevés de vitesse effectués le 26 février 2024 (V85 = 35 km/h) et le 21 août 2023 (V85 = 38 km/h), l'écart entre la vitesse pratiquée et la vitesse prescrite n'est pas suffisamment grand pour justifier une intervention d'aménagement d'atténuation de vitesse. Lors de notre comptage réalisé le 11 avril 2024, nous avons recensé seulement 157 véhicules pendant la période des six heures de relevé. L'afficheur de vitesse continuera cependant d'être déployé dans cette rue ; un déploiement sur Saint-Sébastien est prévu plus tard cet été. Les relevés ont été effectués en dehors des périodes demandées dans la résolution. Le problème de vitesse dans les rues secondaires semble malheureusement généralisé. Des résidents de la rue Jean-Charles Cantin ont également contacté le CQCR. La Ville doit lancer un projet pilote de « seuils de ralentissement » d'ici octobre.</i>
	CQCR-24-CA-35	Piste cyclable Jean-Gauvin et du Domaine	Demande à la Ville de proposer une infrastructure plus attractive, confortable et sécuritaire.	Ville de Québec : <i>Le projet prévu sur la route Jean-Gauvin se situe entre la rue de l'Hétrière et la rue de la Promenade-des-Sœurs. Le projet est constitué d'une intervention minimale en surface qui n'offre pas d'opportunité suffisante pour entreprendre un réaménagement complet de la rue. Dans un tel contexte, la Ville a tout de même saisi l'opportunité pour réasphalter la piste cyclable de manière à bonifier le confort des</i>

				<i>usagers en mode actif jusqu'au moment où les opportunités permettront un réaménagement plus complet.</i>
	CQCR-24-CA-36	Limite de vitesse sur Provancher	Demande à la Ville de réduire la limite de vitesse à 40 km/h, de consulter le CQCR relativement aux travaux prévus dans le cadre de la Stratégie routière et de prendre toutes les mesures utiles pour faire respecter les limites de vitesse.	<i>Ville de Québec : L'analyse du changement de vitesse sur Provancher -- Du Domaine – Jean Gauvin a été réalisée récemment, mais n'a pu démontrer de justification à abaisser la limite généralement prescrite sur Provancher. Toutefois, la zone scolaire (où la limite de vitesse s'abaisse à 30 km/h en période scolaire) avait été établie il y a quelques années, en fonction des lois et règlements alors en vigueur. Un certain assouplissement nous permet depuis d'élargir quelque peu cette zone, ce que nous avons l'intention de faire. Donc, à son extrémité sud, la zone scolaire commencera toujours à la côte de Cap-Rouge, mais elle s'étendra plus au nord que sa limite actuelle de la rue Michel-Hervé, jusqu'à la distance que nous permet le nouveau règlement.</i>
	CQCR-24-CA-37	École du secteur Chaudière	Demande à la Ville et au Centre de service scolaire de prendre rapidement la décision de construire l'école tout en respectant les milieux naturels.	<i>Ville de Québec : Le 18 juin dernier, la Ville a signifié officiellement au Centre de service scolaire que d'ici l'automne, et une fois certaines conditions réunies, les parties prenantes seront à même de déterminer de manière plus précise la localisation du projet d'école.</i>
	CQCR-24-CA-38	Développement Véolia	Demande à la Ville d'évaluer d'abord le potentiel récréatif de l'ancien dépotier avant de procéder au changement d'affectation.	<i>Ville de Québec : Le zonage ne peut limiter les usages possibles de terrains privés qu'aux seuls usages à des fins publiques ou semi-publiques. En ce sens, le site concerné s'est récemment vu attribuer une nouvelle affectation Industrie et commerce au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADr). 7 Des usages récréatifs, sportifs et communautaires pourraient être autorisés en plus d'autres usages à des fins privées et ceux-ci ainsi que les normes d'implantation qui seront applicables au site seront précisés ultérieurement au niveau du Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) et du règlement de zonage.</i>
	CQCR-24-CA-39	Marché public de Cap-Rouge	Demande à la Ville de désigner le Marché public comme organisme reconnu.	<i>Ville de Québec ; La Ville de Québec reconnaît l'importance du Marché public de Cap-Rouge et le soutient à cet effet. Le Marché est soutenu financièrement dans le cadre du Programme de soutien aux marchés de proximité à hauteur de 7 500 \$, soit le montant maximal admissible du programme. Le Marché bénéficie également du soutien technique de la Ville qui lui délivre les autorisations et ordonnances requises pour occuper le domaine public et lui prête de l'équipement de sécurité et l'accès à des panneaux électriques notamment. Le service des assurances offert aux OBNL désignés par la Ville est un service dont peuvent bénéficier les conseils de quartier et les OBNL qui interviennent dans les champs de responsabilité du Services des loisirs, des sports et de la vie communautaire et du Service de la culture et du patrimoine et qui répondent aux critères de la Politique de reconnaissance de ces services. Cette politique n'est pas une politique qui s'applique aux OBNL qui interviennent dans d'autres secteurs d'intervention, tel que le secteur de</i>

				<p><i>l'agroalimentaire. Les autres services de la Ville proposent des programmes pour soutenir les OBNL dans la poursuite de leurs objectifs spécifiques. Le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire qui administre le programme des assurances a été saisi de la requête du Marché public de Cap-Rouge. Une analyse est d'ailleurs en cours à l'effet de considérer offrir ce service à des OBNL qui interviennent dans d'autres secteurs d'intervention. Des recommandations seront présentées aux autorités municipales une fois cette analyse complétée.</i></p>
	CQCR-24-CA-42	Corridor scolaire Marguerite-d'Youville	Demande à la Ville une rencontre d'information publique	
	CQCR-24-CA-44	Réponse à la résolution CQCR-23-CA-03	Demande au RTC une rencontre pour discuter les améliorations au service.	<p><i>RTC : Nous accueillons avec ouverture votre résolution concernant une demande de rencontre avec les équipes du RTC au sujet du développement des services dans le secteur Cap-Rouge. Nous pouvons vous confirmer qu'il est prévu d'aller à la rencontre du conseil de quartier de Cap-Rouge dans le cadre de nos actions de communications du plan de développement 2025-2028 annoncé le 11 septembre dernier. Nos équipes entreront en communications avec votre conseillère en consultations publiques pour convenir d'une date. Il nous fera plaisir de vous présenter le plan de développement pour le secteur Cap-Rouge et de vous entendre à ce sujet.</i></p>

4.3 Préoccupations du conseil de quartier et Plan d'action pour 2025

Pour 2025, le conseil souhaite continuer à travailler sur les dossiers ci-dessous :

Aménagement du territoire

- Nouveaux développements commerciaux/résidentiels (Secteur Chaudière).
- Suivi du projet résidentiel au golf de Cap-Rouge.
- Avenir du centre communautaire et suivi du projet de la piscine publique.
- Suivi des projets de corridors scolaires dans le quartier.
- Poursuite de l'aménagement et de l'amélioration du parc Chaudière selon les objectifs prévus de la ville de Québec et les attentes des citoyennes et citoyens.
- Aménagement et entretien des différents parcs et sentiers pédestres du quartier.

Mobilité durable et sécurité routière

- Suivi de la refonte du lien cyclable alternatif à la Côte de Cap-Rouge (en complément de celui du corridor scolaire).
- Suivi du dossier du Réseau de transport structurant (tramway, accessibilité des stations, centre d'exploitation et d'entretien).
- Suivi de la refonte des services de transport collectif dans le quartier.
- Suivi des travaux pour sécuriser les alentours des écoles primaires du quartier.
- Rappel à la ville de Québec de sensibiliser ou de pénaliser les automobilistes qui ne respectent pas la limite de vitesse, particulièrement dans les zones scolaires.

Environnement

- Sensibilisation de la population à la biodiversité et ses avantages.
- Suivi quant aux travaux de la Ville relativement à la coupe d'arbres et de boisés en lien avec le projet du réseau structurant de transport en commun.
- Suivi du projet de sentiers pédestres dans le secteur du marais Isabelle.

Implication dans le milieu

- Continuité de la tradition du Livre d'or.
- Implications lors d'événements du quartier, notamment le marché public et la fête d'Halloween.
- Implication à la Table de concertation vélo des conseils de quartier de la ville de Québec.
- Évaluation de projets d'initiatives citoyennes dans le quartier.

4.4 Signature du Livre d'or : une tradition pour notre conseil de quartier

Chaque année, les membres du conseil d'administration invitent les citoyens à déposer les candidatures de personnes qui se sont démarquées dans leur domaine et/ou activités comme citoyens du quartier ou par leur implication dans notre milieu. Ce peut être grâce à leur originalité, à leur performance, à leur dévouement à une cause ou à leur réalisation aux niveaux local, provincial, national ou même international.

Le Conseil de quartier a décerné une mention honorable aux élèves et au personnel de l'école Les Sources pour leur participation à la collecte de sang d'Héma-Québec depuis 2019.

Nous honorons ces personnes ou organismes lors de l'assemblée générale annuelle et un cadeau leur est remis.

Signature du Livre d'or en 2024	
Madeline Dorval	Catégorie « Implication communautaire »
Marie-Claude Caron	Catégorie « Réalisation pour une cause »
Marie-Hélène Lachappelle	Catégorie « Implication communautaire »

5. Bilan et états financiers

5.1. Bilan et états financiers au 31 décembre 2024

En 2024, le conseil de quartier du Cap-Rouge a reçu une subvention de 1 900 \$ de la Ville de Québec pour ses frais de fonctionnement. Il a aussi reçu une subvention de 3 000 \$ dans le cadre du Programme de soutien à la mobilisation de la Stratégie de la sécurité routière 2020-2024 de la Ville de Québec. Une ristourne de 1,76 \$ a été versée par la Caisse populaire de Cap-Rouge-Saint-Augustin.

Nous avons une somme de 606,16 \$ restante à la fin de l'année 2023. Le conseil a donc fonctionné pour l'année 2024 avec un budget de 5 507,92 \$.

Les dépenses de l'année 2023 ont été de l'ordre de 5 371,30 \$ pour rembourser notamment, les honoraires professionnels d'une secrétaire de soutien, les frais d'administration bancaire, les frais d'enregistrement auprès du Registraire des entreprises, les dépenses des membres du conseil d'administration, les frais relatifs à la cérémonie de signature du Livre d'or et les dépenses relatives à l'achat de silhouettes acquises dans le cadre du Programme de soutien à la mobilisation de la Stratégie de la sécurité routière. Par ailleurs un montant de 500 \$ reçu dans le cadre du Programme de soutien à la mobilisation de la Stratégie de la sécurité routière a été remis au Conseil d'établissement de l'école l'Arbrisseau, celui-ci agissant comme demandeur principal d'un projet de sécurité routière approuvé par les autorités municipales.

Une somme de 136,62 \$ n'a pas été utilisée en 2024 et est donc reportée en 2025.

Les livres sont ouverts pour consultation si nécessaire.

ÉTATS FINANCIERS, au 31 décembre 2024

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	136 \$	820 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs	0 \$	214 \$
Actif net		
Non affecté	136 \$	606 \$

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

	2024	2023
Produits		
Subvention(s) – Ville de Québec	4 900 \$	5 200 \$
Charges		
Fonctionnement	2 368 \$	1 937 \$
Projets	3 002 \$	2 998 \$
Excédent des produits par rapport aux charges		
Actif net non affecté au début de l'exercice	606 \$	341 \$
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	136 \$	606 \$

AU NOM DU CONSEIL DE QUARTIER DU CAP-ROUGE :

Jean-Pierre Fillion, président

Michel Lagacé, trésorier

Ariane Ste-Marie, secrétaire